

Prix Guy Da Silva



Guy Da Silva, analyste membre de la SPM et de l'IPM durant sa longue et estimée vie professionnelle, a généreusement légué à son décès la somme de 25 000\$ à la SPM, une somme qu'il a souhaitée voir destinée à la création d'un prix d'excellence en écriture. Selon ses dispositions testamentaires, il a souhaité que cette somme soit utilisée pour décerner un prix annuel de mille dollars (1000\$) pour le meilleur texte clinique écrit dans l'année. Le Conseil a créé ce prix à son nom en 2019. Ainsi, cette somme sera remise annuellement au meilleur texte clinique soumis selon les conditions suivantes:

- L'auteur d'un texte soumis doit être un membre de la Société psychanalytique de Montréal (SPM) ou de la Société psychanalytique de Québec (SPQ), ou un analyste en formation à l'Institut psychanalytique de Montréal (IPM).
- Le texte doit être soumis avant le 1er septembre auprès du secrétariat de la SPM qui en accusera réception. Ce texte doit être sous format *word* et comporter entre 2,500 et 5,000 mots, excluant la bibliographie, le résumé et les mots clés. Une copie anonymisée du texte et dûment identifiée comme telle doit être jointe à l'envoi.
- Le texte soumis n'a pas encore été publié au moment de sa soumission ou a été publié durant l'année.
- La dimension clinique du texte implique que son contenu interroge et permet d'approfondir les connaissances psychanalytiques quant à leur usage dans un cadre clinique, indépendamment des différents cadres de soins possibles.

Les textes sont évalués par un jury de trois membres qui apprécieront les textes sans en connaître les auteurs. Le jury devra justifier son choix à partir des critères retenus pour l'évaluation des textes. Un jury pourra choisir de ne pas accorder le prix une année s'il juge les textes soumis insuffisants (en nombre ou en qualité). Les membres du jury déclarent tout conflit d'intérêt qui serait lié à l'exécution de leur tâche une année donnée et se font alors remplacer par un membre suppléant nommé ad hoc par le Conseil. Un auteur pourra s'adresser au Conseil de la SPM s'il considère qu'une situation particulière risque d'influencer le jugement d'un membre du jury; le Conseil pourra alors nommer une autre personne pour officier sur le jury si cela semble nécessaire. Le jury est actuellement dirigé par Martin Gauthier, entouré de Barbara Lehoux et d'Emmanuel Piché.

Le nom de la ou du récipiendaire du prix sera annoncé lors de l'assemblée générale annuelle de la SPM, de même que dans le Bulletin de la SPM, dans le Bulletin de l'IPA, dans les revues psychanalytiques qui accepteront d'en faire l'annonce (Filigrane, Revue canadienne de psychanalyse, etc.) de même que dans les différentes organisations associées, sous une forme ou une autre, à la SPM (SCP, SPQ, APPQ, OPQ, etc.).

Le prix est décerné chaque année lors de l'AGA.

Le texte gagnant, à moins d'être déjà promis à une revue psychanalytique, sera proposé pour publication à Filigrane (en français) et à la Revue canadienne de psychanalyse (dans une traduction anglaise).